

PROJET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

MUNICIPALITÉ LOCALE DU CANTON D'ORFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 961

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 590 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA TERRASSE ET DES TRAVAUX DE RELOCALISATION D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTAGNARDE

- Considérant que la Municipalité du Canton d'Orford désire se prévaloir du pouvoir au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;
- Considérant que la Municipalité désire effectuer des travaux de reconstruction d'une partie de la rue de la Terrasse (conversion d'une chaussée asphaltée en chaussée granulaire sur une longueur d'environ 650 mètres) et des travaux requis à la production des documents d'appel d'offres pour la relocalisation d'un tronçon de la piste cyclable La Montagnarde;
- Considérant que l'avis de motion a été dûment donné par **la conseillère ou le conseiller** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le [REDACTED] 2021;
- Considérant le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le [REDACTED] 2021;
- Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

PROPOSÉ PAR :

D'adopter le projet de *Règlement numéro 961* décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de reconstruction d'une partie de la rue de la Terrasse (conversion d'une chaussée asphaltée en chaussée granulaire sur une longueur d'environ 650 mètres) et les travaux requis à la production des documents d'appel d'offres pour la relocalisation d'un tronçon de la piste cyclable La Montagnarde d'une longueur d'environ 1 400 m et identifié « Segment D ».

Le tout selon les plans et estimations des coûts préliminaires datés du 18 et 25 mai 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, préparé par l'ingénieur M. Louis Caron, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 590 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Canton d'Orford, ce ■■■^e jour du mois de ■■■ 2021.

Marie Boivin
maire

Brigitte Boisvert, avocate
greffière

Échéancier

Avis de motion donné le ■■■ 2021;

Adoption du projet du *Règlement numéro 961* le ■■■ 2021 (Résolution numéro 2021-XX-XX);

Adoption du *Règlement numéro 961* le [REDACTED] 2021 (Résolution numéro 2021-XX-XX);

Avis public annonçant la période d'enregistrement affiché le [REDACTED] 2021;

Résultat de la période d'enregistrement [REDACTED] (Résultat : règlement réputé approuvé par les personnes habiles à voter);

Envoi de tous les documents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le [REDACTED] 2021;

Dépôt du certificat rédigé en vertu de l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le [REDACTED] 2021;

Approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation donnée le [REDACTED] 2021;

Avis de publication affiché le [REDACTED] 2021.

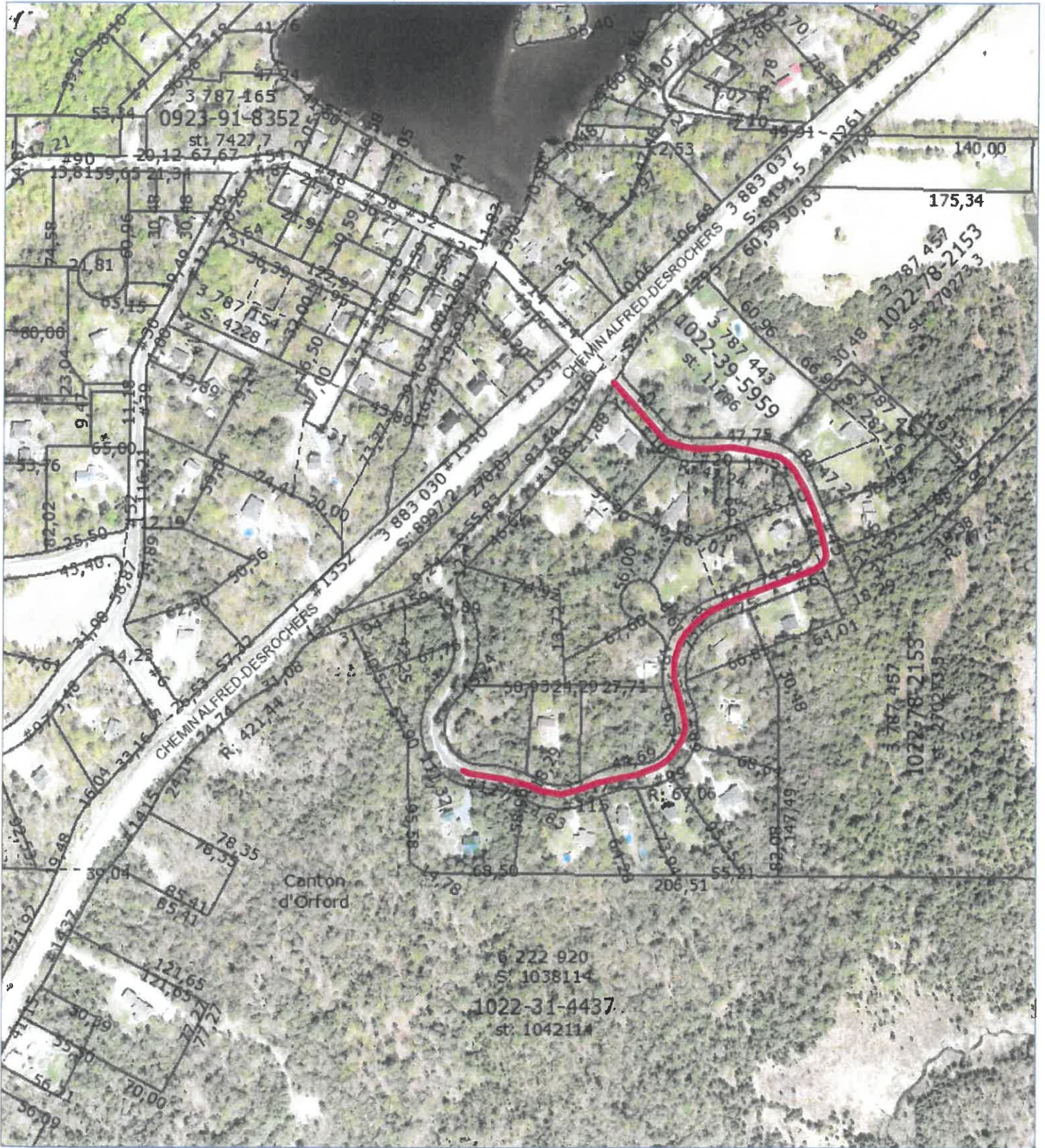
Reconstruction d'une partie de la rue de la Terrasse
Conversion d'une chaussée asphaltée en chaussée granulaire sur un longueur d'environ 650 mètres
ESTIMATION DES COÛTS PRÉLIMINAIRE

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE (A)	QUANTITÉ APPROX. (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A X B
1,00	Travaux et frais connexes				
1,01	Déboisement	global	15 000,00 \$	1	15 000,00 \$
1,02	Excavation et préparation de l'infrastructure	m ca	14,00 \$	4550	63 700,00 \$
1,03	Excavation de roc de masse (Provision)	m cu	150,00 \$	100	15 000,00 \$
1,04	Renforcement à l'aide d'un géotextile (Provision)	m ca	3,50 \$	4550	15 925,00 \$
1,05	Tranchée drainante avec pierre nette et géotextile	m lin	50,00 \$	200	10 000,00 \$
1,06	Reconstruction des fondations 500mm MG112, 200mm MG20	m ca	36,00 \$	4550	163 800,00 \$
1,07	Ponceau transversal	m lin	400,00 \$	45	18 000,00 \$
1,08	Ponceau à remplacer et réfection d'entrée de cour	m lin	200,00 \$	153	30 600,00 \$
1,09	Fossés à creuser, incluant terre végétale et ensemencement	m lin	35,00 \$	1600	56 000,00 \$
1,10	Aménagement de sorties de drain (terrain privé)	m lin	125,00 \$	25	3 125,00 \$
1,11	Barrière à sédiments	m lin	10,00 \$	90	900,00 \$
1,12	Fosses à sédiments et bermes filtrantes	unité	400,00 \$	10	4 000,00 \$
1,13	Boudins à sédiments	unité	50,00 \$	30	1 500,00 \$
1,14	Conception et surveillance	global	44 000,00 \$	1	44 000,00 \$
1,15	Laboratoire	global	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$
				Sous-total	444 550,00 \$
				Imprévus	22 000,00 \$
				Sous-total	466 550,00 \$
				TPS 5.0%	23 327,50 \$
				TVQ 9.975%	46 538,36 \$
				MONTANT TOTAL	536 415,86 \$
				MONTANT TAXES NETTES	489 819,18 \$



Préparé par Louis Caron, ing.
 Coordonnateur aux infrastructures

Le 25 mai 2021



Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'est d'aucune valeur.

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés. © Jean-Pierre Cadrin et Ass. Inc., tous droits réservés.



**Relocalisation d'un tronçon de la piste cyclable La Montagnarde
Segment D (construite en sentier polyvalent)
ESTIMATION DES COÛTS PRÉLIMINAIRE**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE (A)	QUANTITÉ APPROX. (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A X B
1,0	Études et travaux préparatoires				
1,1	Arpentage	forfaitaire	15 000,00 \$	1	15 000,00 \$
1,2	Études environnementales	forfaitaire	20 000,00 \$	1	20 000,00 \$
1,3	Études géotechniques et pour la construction de la passerelle	forfaitaire	13 000,00 \$	1	13 000,00 \$
1,4	Conception (plans, devis, estimation)	forfaitaire	25 000,00 \$	1	25 000,00 \$
1,5	Déboisement	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
1,6	Déplacement de poteaux électriques et haubans	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
			Sous-total		93 000,00 \$
			Imprévus		2 249,44 \$
			Sous-total		95 249,44 \$
			TPS 5.0%		4 762,47 \$
			TVQ 9.975%		9 501,13 \$
			MONTANT TOTAL		109 513,04 \$
			MONTANT TAXES NETTES		100 000,00 \$



Préparé par Louis Caron, Ing.
Coordonnateur aux infrastructures

Le 18 mai 2021.



Orford

DESSIN ASSISTÉ PAR	RÉALISÉ	PDR
ORDINATEUR	VÉRIFIÉ	LC
LOGICIEL: AUTOCAD LT 2019	APPROUVÉ	LC

PRÉLIMINAIRE	2	2020-10-26	PDR
PRÉLIMINAIRE	1	2020-08-04	PDR
RÉVISION	NO	DATE	PAR

LOCALISATION

RTE 141

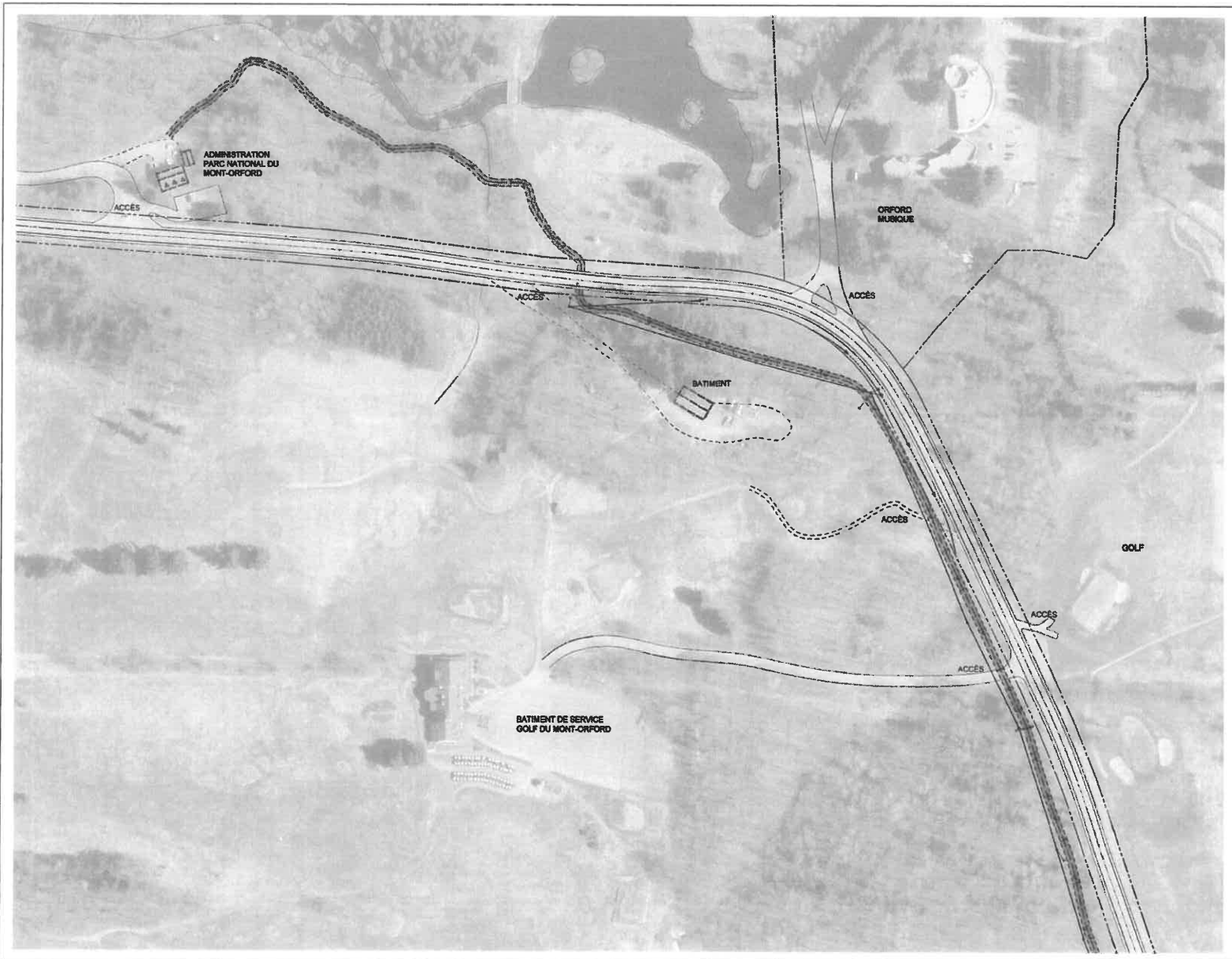
PROJET

SENTIER POLYVALENT SEGMENT D

DESSIN

VUE EN PLAN

DATE	ÉCHELLE
2020-09-04	1:2
PLAN NO	NO FEUILLE
	1-2



Orford

DESSIN ASSISTÉ PAR	<u>RÉALISÉ</u>	PDR
ORDINATEUR	<u>VÉRIFIÉ</u>	LC
LOGICIEL: AUTOCAD LT 2019	<u>APPROUVÉ</u>	LC

PRÉLIMINAIRE	2	2020-10-26	PDR
PRÉLIMINAIRE	1	2020-09-04	PDR
RÉVISION	NO	DATE	PAR

LOCALISATION

RTE 141

PROJET

SENTIER POLYVALENT SEGMENT D

DESSIN

VUE EN PLAN

DATE	ÉCHELLE
2020-09-04	1:2
PLAN NO	NO FEUILLE
	2-2